

## CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS D'ANALYSES ET D'AUDITS

### 1. PRINCIPES GENERAUX

Les présentes conditions générales de prestations d'analyses et d'audits (ci-après les « Conditions ») s'appliquent aux prestations d'analyses (ci-après les « Analyses ») et d'audits (ci-après les « Audits ») conclues entre BIOFAQ LABORATOIRES (ci-après « BIOFAQ ») et tout contractant pour les besoins de son activité professionnelle (ci-après le « Client »).

Les Conditions sont systématiquement communiquées aux Clients aux termes des documents commerciaux et/ou contractuels de BIOFAQ. Toute commande d'Analyses et/ou d'Audits du Client implique sa connaissance et son acceptation préalable expresse et sans réserve des Conditions. Sauf convention contraire écrite et signée de BIOFAQ et du Client, les présentes Conditions prévalent sur tout autre document. BIOFAQ se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les Conditions.

Les Analyses réalisées sous accréditation COFRAC sont soumises aux présentes Conditions et spécifiquement au titre « Conditions générales des analyses sous accréditation COFRAC », qui prévaudront sur les autres stipulations des présentes Conditions.

### 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

A la demande du Client, BIOFAQ établit et transmet au Client un Devis comportant notamment la nature, les caractéristiques et les conditions tarifaires des Analyses et/ou Audits sollicités par le Client (ci-après le « Devis »).

Les objectifs, les moyens mis en œuvre et les modalités de réalisation des Analyses et/ou des Audits sont détaillés dans des documents annexés au Devis programme annexé au Devis, tels que les fiches techniques relatives aux Analyses en cause (ci-après les « Fiches techniques »).

Le Devis constitue une offre d'Analyses et/ou d'Audits par BIOFAQ. La signature du Devis par le Client vaut son acceptation entière et sans réserve du Devis. Le Devis et ses annexes ainsi acceptés constituent le contrat entre BIOFAQ et le Client, ayant pour objet la réalisation d'Analyses et/ou d'Audits, qui n'est soumis à aucune condition formelle de validité supplémentaire.

BIOFAQ et le Client peuvent prévoir la réalisation d'Analyses et/ou d'Audits complémentaires à ceux convenus par le contrat d'Analyse et/ou d'Audits dont les conditions financières et d'exécution seront définies par avenant audit contrat.

L'exécution de tout Analyse et/ou Audit par BIOFAQ est soumise à la réception préalable du relevé d'identité bancaire du Client ou de toute personne désignée par le Client en vue du règlement. BIOFAQ se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Analyses et/ou Audit, sous réserve de l'examen des compétences du sous-traitant et de l'autorisation préalable du Client.

### 3. CONDITIONS FINANCIERES – FACTURATION - REGLEMENT

Le prix des Analyses et/ou des Audits est stipulé sur le Devis. Le Devis peut également prévoir des frais supplémentaires mis à la charge du Client.

Le Client est tenu du règlement intégral du prix des Analyses et/ou des Audits, et plus généralement de toute autre rémunération convenue avec BIOFAQ.

Toute prestation relative à une Analyse et/ou un Audit est facturée au Client dès sa réalisation.

Les factures émises par BIOFAQ sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois à compter de leur date d'émission.

BIOFAQ se réserve le droit de demander le paiement d'un acompte de trente pourcents (30%) du prix total TTC figurant sur le Devis.

Tout défaut de paiement à l'échéance emporte l'application de plein droit de pénalités dont le taux est fixé à trois (3) fois le taux d'intérêt légal de la période sanctionnée ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de quarante (40) euros, prévue à l'article L. 441-6 du Code de commerce. Les pénalités sont exigibles sans mise en demeure préalable du Client.

En outre, tout défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit au choix de BIOFAQ le droit :

- (i) de suspendre et/ou de résilier l'Analyse et/ou l'Audit concerné ou tout autre Analyse et/ou Audit en cours avec le Client,
- (ii) d'exiger le paiement intégral de tout Analyse et/ou Audit futurs convenus,
- (iii) d'exiger la compensation des montants dus avec toute sommes à devoir à quelque titre que ce soit à l'égard du Client.

### 4. ACCES AUX LOCAUX

Le Client s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès de ses locaux ou de ceux objets de l'Analyse et/ou de l'Audit, au(x) préleveur(s) et/ou auditeur(s) mis à disposition par BIOFAQ. En vue d'une collaboration optimale dans le cadre du contrat d'Analyses et/ou d'Audits, le Client s'engage à présenter au(x) préleveur(s) et/ou au(x) auditeur(s) mis à disposition par BIOFAQ, l'ensemble de ses locaux et/ou matériels ou de ceux objets de l'Analyse et/ou de l'Audit, notamment ceux peu visibles pour toute personne ne connaissant pas les locaux. Le Client reconnaît que tout manquement aux obligations prévues au présent article est susceptible d'affecter la qualité et/ou la pertinence des résultats de l'Analyse et/ou l'Audit en cause.

### 5. ECHANTILLONS

Lorsque le prélèvement est réalisé par le Client, la conformité et la représentativité des échantillons soumis à analyse sont sous sa responsabilité exclusive. Lorsque le prélèvement est réalisé par BIOFAQ elles sont alors sous sa responsabilité.

Les échantillons qui sont expédiés ou déposés au laboratoire par le Client, Voyageant sous la responsabilité de celui-ci. Dans ce cas, BIOFAQ, ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des dommages causés aux conditionnements et/ou supports d'échantillonnage survenus durant le transport.

BIOFAQ se réserve le droit de refuser d'analyser, ou d'émettre des réserves quant au résultat pour tout échantillon dont les conditions de prélèvement ou de transport ne sont pas satisfaisantes compte tenu des analyses à réaliser.

Tout produit dangereux ou polluant doit être accompagné de sa fiche de donnée de sécurité afin de permettre l'identification des dangers qu'il présente et les précautions lors de sa manipulation.

### 6. ANNULATION - REPORT

**5.1.** Du fait de BIOFAQ : BIOFAQ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une Analyse et/ou un Audit. BIOFAQ informe le Client **dans les plus brefs délais** du report ou de l'annulation de l'Analyse et/ou de l'Audit en cause et lui propose une ou plusieurs dates en vue d'une nouvelle Analyse et/ou Audit. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de BIOFAQ.

**5.2.** Du fait du Client : Le Client peut demander par écrit l'annulation ou le report d'une Analyse et/ou d'un Audit. Cette demande doit être reçue par BIOFAQ **sept (7) jours** avant le commencement de l'Analyse et/ou de l'Audit convenu.

Toute demande d'annulation [ou de report] non conforme aux conditions visées ci-dessus entraîne l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire de trente pourcents (30%) du prix TTC convenu. Le cas échéant, le montant de cette indemnité sera imputé en priorité sur l'acompte réglé par le Client. Les frais de déplacement du ou des contrôleur(s) et/ou auditeur(s) mis à disposition par BIOFAQ dont l'Analyse et/ou l'Audit n'a pas été exécuté du fait du Client et dans les conditions visées ci-dessus sont refacturés au Client.

### 7. RESULTATS

BIOFAQ s'engage à fournir les résultats de l'Analyse et/ou de l'Audit dans le délai spécifique à chaque Analyse et/ou Audit précisé dans la(es) Fiches(s) technique(s) annexée(s) au Devis.

Toutefois, BIOFAQ est exonéré de sa responsabilité au titre du présent article dans les conditions de l'article [7] ci-dessous.

Toute contestation des résultats fournis par BIOFAQ doit être formulée par courrier avec avis de réception dans les quinze (15) jours suivant la fourniture des résultats en cause.

### 8. RESPONSABILITE

Tout manquement du Client à ses obligations prévues à l'article 4 ci-dessus, affectant la qualité et/ou la pertinence des résultats des Analyses et/ou des Audits, exonère BIOFAQ de sa responsabilité en cas de résultats

BIOFAQ est exonéré de sa responsabilité en cas de force majeure, ainsi que dans tous les cas où un événement postérieur à la conclusion du contrat, indépendant de la volonté des parties, imprévisible et irréversible interdirait l'exécution de ses obligations contractuelles.

Aux fins de l'application du présent article, la force majeure s'entend notamment (i) de tout cataclysme naturel tels que les violentes tempêtes, les inondations ou la destruction par la foudre, (ii) de tout conflit social affectant l'activité de BIOFAQ et/ou du Client, tels que les grèves, les occupations d'usines ou de locaux, les arrêts de travail, (iii) tout acte d'une autorité administrative, licite ou illicite, ayant un effet direct ou indirect sur l'exécution des Analyses et/ou des Audits.

### 9. DUREE - RESILIATION

Sauf stipulation contraire écrite et acceptée par BIOFAQ et le Client, tout contrat ou Conditions ayant pour objet la réalisation d'Analyses et/ou Audits est conclu pour une durée indéterminée.

BIOFAQ et le Client peuvent résilier unilatéralement un contrat ou les Conditions ayant pour objet la réalisation d'Analyses et/ou d'Audits, sous réserve (i) d'en informer l'autre partie par courrier avec avis de réception avec un préavis de trois (3) mois.

### 10. CONFIDENTIALITE

BIOFAQ s'interdit de communiquer à tout tiers sans l'accord préalable du Client, toute information relative aux Analyses et/ou Audits. BIOFAQ s'engage à astreindre les membres de son personnel à une telle obligation de confidentialité.

### 11. REFERENCEMENT

Le Client accepte que son nom et/ou les prestations accomplies pour son compte par BIOFAQ figurent sur les documents commerciaux de BIOFAQ.

#### **12. LOI APPLICABLE-JURIDICTION**

Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige découlant des présentes Conditions. Les présentes Conditions sont régies pour leur validité, leur interprétation et leur exécution par la loi française. En cas de litige, les tribunaux de Montpellier sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

#### **13. DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles que vous communiquez à BIOFAQ sont destinées à la gestion des demandes, devis et commandes, et à l'exécution des Prestations d'Analyses ou/et d'Audits. Elles peuvent aussi compléter le fichier clientèle à des fins de prospection commerciale. Elles ne peuvent être diffusées à des tiers. Elles sont collectées par BIOFAQ, responsable du traitement de celles-ci. Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Cette garantie ne s'applique pas pour les traitements à finalité statistique dès lors que ces derniers n'abordent les données que de manière anonyme et globalisée. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer votre droit en adressant votre demande par mail à l'adresse : [rgpd@groupecarso.com](mailto:rgpd@groupecarso.com) ou par voie postale à l'adresse siège social de BIOFAQ à l'attention du Référent RGD. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.

#### **« CONDITIONS GENERALES DES ANALYSES SOUS ACCREDITATION COFRAC »**

Les présentes Conditions générales des analyses sous accréditation COFRAC s'appliquent à l'ensemble des analyses couvertes par l'accréditation COFRAC n° 1-1674 BIOFAQ, la liste exhaustive des analyses accréditées est présentée dans l'annexe technique jointe au Devis ou consultable sur le site du COFRAC [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) ou à votre disposition sur simple demande à BIOFAQ.

#### **14. PORTEE D'ACCREDITATION**

BIOFAQ est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 version 2005, pour les analyses en environnement/qualité de l'eau ; agroalimentaire/divers aliments ; produits chimiques et biologiques, équipements médicaux/ produits bio-actifs (médicaments, cosmétiques, antiseptiques et désinfectants).

#### **15. CRITERES D'ACCEPTABILITE DES ECHANTILLONS**

La quantité minimale d'échantillon à analyser est fixée dans le devis. Dans certains cas, des quantités plus faibles peuvent être acceptées sous réserve d'accord initial de BIOFAQ.

#### **16. CONDITIONS DE RENDU DE RESULTATS OU DECLARATION DE CONFORMITE SOUS ACCREDITATION**

BIOFAQ réalise les Analyses sous accréditation lorsque les critères d'acceptabilité des échantillons réceptionnés sont respectés et lorsque les méthodes sont utilisées dans leur champ d'application. Inversement, les analyses ne seront pas réalisées sous accréditation si ces conditions ne peuvent être respectées ou si des circonstances particulières ne le permettent pas.

L'amendement du rapport sous accréditation pour des erreurs de nom commercial ou de marque commerciale n'est possible que s'il est prouvé que BIOFAQ est à l'origine de l'erreur d'enregistrement.

Tous les résultats identifiés par le symbole ( \* ) sont rendus sous couvert de l'accréditation.

Les calculs sont rendus sous couvert de l'accréditation si toutes les analyses intermédiaires entrant dans ce calcul sont rendues sous couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si toutes les analyses concernées par cette déclaration sont rendues sous couvert de l'accréditation.

#### **17. METHODES D'ANALYSES**

Les méthodes proposées dans le Devis sont des méthodes reconnues (normalisées, officielles, ou alternatives) ou des méthodes internes, correspondant aux domaines d'application, que le Client a communiqué à BIOFAQ.

En cas de changement de méthodes d'analyses (évolution normative, nouvelle technologie...), BIOFAQ informera le Client par courrier, ce dernier valant avenant au contrat.

#### **18. COLLECTE/TRANSPORT DES ECHANTILLONS EN VUE DES ANALYSES**

La collecte est assurée dans le respect des règles de bonnes pratiques de laboratoires en particulier le respect de la température et du temps pré-analytique.

BIOFAQ se réserve le droit de refuser ou d'émettre des réserves quant au résultat pour tout échantillon dont les conditions de transport ou d'emballage ne sont pas satisfaisantes compte tenu des analyses à réaliser.

#### **19. CONSERVATION DES ECHANTILLONS AVANT ANALYSE**

A réception les échantillons sont conservés selon les températures, les délais, spécifiques à l'échantillon et aux analyses à réaliser.

#### **20. CONSERVATION DES ECHANTILLONS APRES ANALYSE**

Après prélèvement les échantillons sont stockés selon la procédure de BIOFAQ. Ils sont détruits après un délai défini préalablement avec le Client, ou conformément à la procédure de BIOFAQ.